

Note technique sur les algues invasives du lac de Lacanau

Comme on peut le constater en se baignant dans le lac, en y pratiquant des sports nautiques, en y pêchant, ou simplement en se promenant sur les berges, les algues invasives ont pris, en cette année 2018, une extension exceptionnelle et provoquent des nuisances d'une ampleur sans précédent : réduction des surfaces utilisables pour la natation et la pêche, navigation difficile dans les herbiers les plus denses, accumulation sur les plages, surtout à l'ouest du lac, de débris arrachés par les hélices ou issus du bouturage naturel qui pourrissent en amas nauséabonds.

La mobilisation de particuliers et d'associations qui en a résulté (dont l'ARLL) a suscité la promesse d'une réunion publique au cours de laquelle les collectivités concernées feront un point de la situation et présenteront leur plan d'action.

De façon à objectiver le débat et informer ses adhérents, l'ARLL a produit cette note technique qui fait la synthèse des informations qui ont pu être recueillies auprès de personnes fréquentant le lac et sur Internet.

Ce document s'efforce de rester factuel et de ne pas ouvrir de polémique. Bien que relativement long, il ne prétend pas épuiser le sujet.

On peut aussi trouver facilement sur internet une littérature abondante sur les algues invasives avec de nombreux compte rendu des tentatives faites sur divers plans d'eau pour en limiter le développement, mais peu de documents traitant spécifiquement du lac de Lacanau.

Généralités sur les algues invasives

Origine

- Les algues qui nous gênent ne sont pas une nouveauté : ce sont des plantes d'aquarium rejetées dans la nature et disséminées par les engins flottants et les oiseaux. Il y en a dans le lac de Lacanau depuis une trentaine d'années au moins ; elles s'appellent lagarosiphon (d'origine sud-africaine) et égeria densa (sud-américaine), arrivée plus récemment.



- Une autre plante aquatique, envahissante et gênante, est présente sur les rives du lac, il s'agit de la jussie. Originaires d'Amérique du Sud, introduites en Europe au XIX^{ème} siècle à des fins ornementales, elles poussent dans les fossés et sur les berges humides ensoleillées, notamment à Carreyre et à Longarisse. Elles pourraient étouffer la végétation locale si elles ne faisaient pas l'objet de campagnes périodiques d'arrachage, dont la dernière, réalisée à l'initiative de l'ARLL, a eu lieu en juin 2018. L'organisation de ces campagnes est parfois un peu difficile, mais le développement de la jussie est actuellement maîtrisable à Lacanau et il n'en sera plus question dans la suite de cette note.

Comportement

- Lagarosiphon et Egeria se ressemblent beaucoup et ont des comportements très proches. Elles sont présentes, et souvent encore plus gênantes qu'à Lacanau, dans de très nombreux plans d'eau en Europe, notamment dans les étangs aquitains. Elles s'enracinent dans les fonds vaseux et sont dotées de longues tiges fines, creuses et remplies de gaz, qui flottent et remontent jusqu'à la surface. Elles ont besoin de soleil, sont facilement arrachées par le courant et meurent dès que le sol support est à sec, de sorte que l'on ne les trouve que dans les zones toujours en eau des lacs et des étangs, jusque vers 4 à 5m de profondeur. Elles se multiplient par bouturage naturel : les tiges forment des rameaux

qui se détachent et vont s'enraciner plus loin après avoir flotté quelque temps. Les tiges sectionnées accidentellement peuvent aussi prendre racine. Elles survivent suffisamment longtemps, accrochées à des engins flottants ou aux pattes d'oiseaux, pour se propager facilement d'un plan d'eau à l'autre.

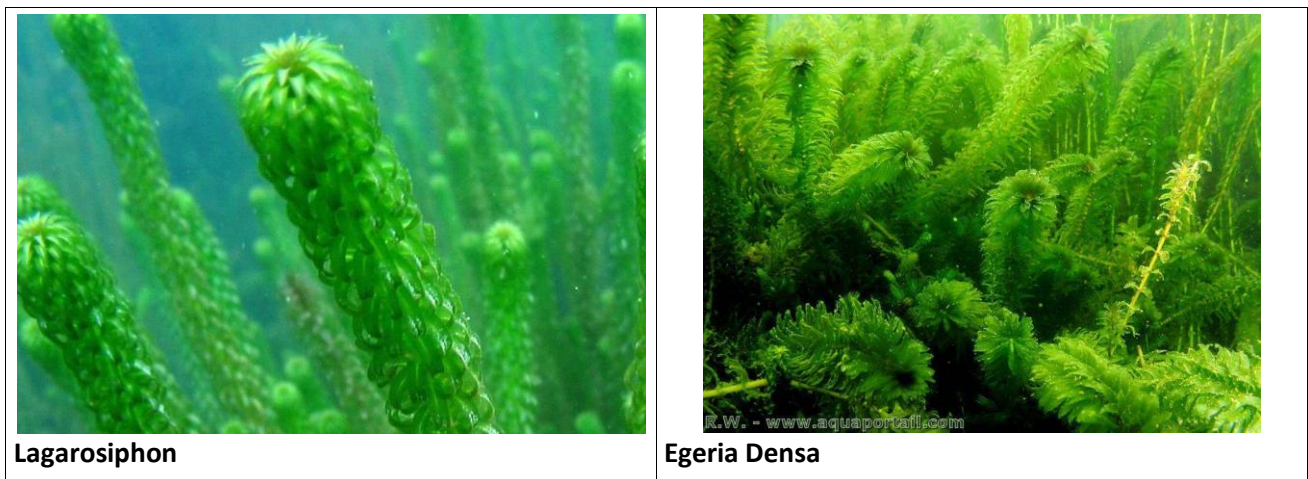
- Ce sont des plantes à fleur avec des pieds mâle et des pieds femelle. Seuls les pieds mâles sont présents en Europe ; il n'y a pas de production de graines : la dissémination se fait exclusivement par bouturage.
- Elles sont d'origine tropicale et ne se développent que lorsque la température de l'eau dépasse 12 à 15°. Elles sont vivaces et survivent sous l'eau pendant l'hiver, seules les parties au contact de la surface étant détruites par le froid. Elles ne vivent qu'en eau douce.
- Elles absorbent et retiennent les engrais et le CO₂ dissous dans l'eau en produisant de l'oxygène ; leur présence est généralement favorable à la qualité de l'eau : c'est pour cela qu'elles sont utilisées dans les aquariums.



- Les deux algues forment des herbiers où elles peuvent être mélangées. Sous nos climats les herbiers peuvent mettre plusieurs années à se densifier. Leur partie superficielle dépérit pendant l'hiver et repousse au printemps. Lorsque la température est favorable, la croissance est d'autant plus rapide que l'eau est plus chargée en substances nutritives (engrais). Elle se poursuit jusqu'à formation d'un tapis continu qui fait écran à la lumière solaire. Après quoi, c'est le manque de lumière qui limite le développement, la base des tiges se dégarnit de feuilles. Lorsque le

climat est doux des herbiers très denses peuvent néanmoins, au fil du temps, se développer dans une eau indemne de toute pollution.

- Les deux algues ne sont pas toxiques ni allergisantes. De nombreux animaux s'en nourrissent mais la faune européenne n'en consomme pas assez pour limiter leur développement. Elles ne sont pas attaquées par les ravageurs présents sous nos climats.



- Lagarosiphon est moins exigeant quant à la température et à la qualité de l'eau et possède des rhizomes qui permettent aux herbiers de s'étendre de proche en proche, ses feuilles, de 10 à 15mm de long, sont disposées en hélice autour de la tige. Celle-ci est relativement résistante et peut mettre en difficulté les personnes qui s'aventurent dans les herbiers en s'enroulant autour de leurs membres.

- Egeria a une tige moins solide, produit plus facilement des boutures, pousse plus vite et produit de petites fleurs blanches qui sortent de l'eau au printemps. Ses feuilles sont disposées de façon étagée par groupe de 4 ou 6.

Les pratiques de lutte

Les gestionnaires de plans d'eau envahis s'efforcent de contrôler le développement des algues invasives.



- Le **faucardage** (fauchage subaquatique au plus près du fond) au moyen d'engins flottants spécialisés est la méthode la plus utilisée. Il permet une utilisation normale des zones traitées. Le ramassage est obligatoire sous peine d'amoncellement sur les berges de débris d'algues qui pourrissent rapidement. Certains gestionnaires prennent de grandes précautions (utilisation de filets) pour éviter toute dissémination de débris susceptibles de bouturer. C'est un objectif difficile à atteindre et qui n'est pas forcément pertinent sur les plans d'eau où les algues sont omniprésentes. Le faucardage laisse subsister les racines

et la base des tiges qui peuvent repousser, de sorte que ses effets sont temporaires : au bout d'un an, la densité des herbiers faucardés est généralement peu différente de celle des herbiers non traités. Le coût du faucardage, pratiqué par des entreprises disposant du matériel adéquat, est de l'ordre de 1 000 €/ha pour des surfaces de quelques dizaines d'hectares. Il est gêné par la présence d'objets dépassant du fond, tels que corps morts, épaves ou poteaux ainsi que par les bateaux au mouillage.

- L'**arrachage** est plus durable mais laisse inévitablement subsister quelques racines ou rhizomes à partir desquelles les herbiers se reconstituent en quelques années. Il est nécessaire de racler le fond car les tiges ne sont pas assez solides pour que les racines viennent en tirant dessus, ce qui rend l'opération délicate, coûteuse, et hasardeuse pour la vie aquatique en raison de la quantité de matières mises en suspension. L'arrachage semble intéressant dans deux cas : le nettoyage de secteurs encombrés tels que les ports où le faucardage est difficile, et l'élimination manuelle des algues clairsemées, visibles de la surface, pour empêcher un herbier dense de s'établir.
- Certains gestionnaires ont tenté de prolonger les effets du faucardage ou de l'arrachage en recouvrant le fond d'un **géotextile**, en général de la toile de jute. Le succès n'a pas toujours été au rendez-vous.
- En **abaissant le niveau**, il est possible de faire disparaître les algues dans les zones asséchées. Dans le cas d'un lac de barrage on peut même parvenir à une éradication lors d'une vidange complète et soigneuse (assèchement des flaques). Toutefois, une ré-infestation reste toujours possible.
- Dans leur milieu d'origine, Lagarosiphon et Egeria sont davantage consommés par la **faune locale** et sont attaqués par des ravageurs (mouches mineuses notamment), ce qui limite la densité des herbiers. Des tentatives d'acclimatation de ces ennemis des algues invasives ont été tentées dans certains pays mais sont controversées (risque que les espèces introduites fassent plus de mal que de bien).
- En milieu aquatique, il n'est pas possible d'utiliser des **moyens chimiques** (dés herbants) qui se disperseraient de façon incontrôlable.
- Une fois extraites de l'eau et égouttées, les algues peuvent être compostées comme des déchets verts courants. Des expériences d'incorporation dans du fourrage pour l'alimentation animale ont été réalisées avec succès dans certains pays.

La situation du lac de Lacanau

Qualité du milieu naturel

Le lac de Lacanau fait l'objet, comme toutes les « masses d'eau » significatives d'un suivi qualitatif réalisé par des services dépendant de l'État : agence régionale de santé pour la qualité sanitaire des eaux de baignade (contrôlée tous les mois au Moutchic et à Grande Escoure), agence de bassin Adour-Garonne pour la qualité écologique (quatre prélèvements par an en général).

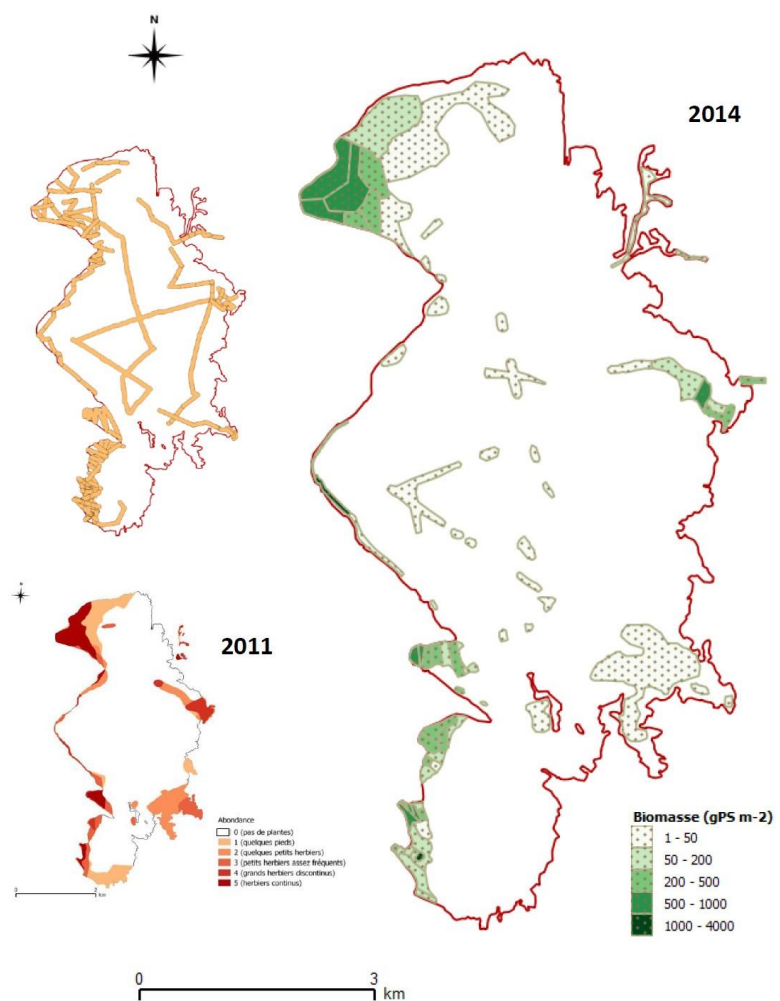
La qualité des eaux de baignade est presque toujours excellente, la qualité écologique, est « bonne » à « très bonne » pour l'eau, « moyenne » pour les sédiments en raison de leur forte teneur en matières organiques (vase) et de la présence de quelques polluants minéraux en faible concentration. La composition de l'eau est décrite comme très homogène quel que soit l'emplacement ou la profondeur du prélèvement. Les résultats sont accessibles sur Internet, plus d'un an après les prélèvements toutefois. Ils sont assez stables d'une année sur l'autre et ne dénotent pas, jusqu'ici, de détérioration de la qualité du milieu. Les analyses et l'interprétation qui en est faite sont conduites pour surveiller le respect des objectifs de qualité de l'eau et portent sur un grand nombre de polluants potentiels. S'agissant des algues invasives, elles permettent seulement de dire que la composition de l'eau du lac n'était pas, lors des mesures publiées, de nature à favoriser une prolifération « explosive » mais qu'elle contient suffisamment de phosphates et de nitrates pour que des herbiers denses puissent se développer. Une prévision du risque de prolifération nécessiterait des mesures plus fréquentes, non seulement sur le lac mais aussi sur les cours d'eau et la nappe phréatique qui l'alimentent, en tenant compte des débits : lorsque l'eau est, comme chez nous, relativement pauvre en nutriments, le développement dépend de la quantité qui parvient au lac, pas seulement de la concentration.

Le SIAEVELG publie chaque mois une « situation hydrologique » : niveau de l'eau, pluviométrie, évènements remarquables.

Extension des herbiers

S'agissant des algues invasives, les études spécifiques relatives au lac de Lacanau sont peu nombreuses. La plus intéressante est une « étude de la distribution spatiale des herbiers d'hydrophytes exotiques dans les grands lacs aquitains » publiée par l'IRSTEA (service d'études du ministère de l'agriculture) en 2015. Cette étude fournit un état des lieux sommaire pour les années 2010 et 2014 et signale une forte variabilité de la densité des herbiers d'une année sur l'autre : alors que la surface du lac est, officiellement, de 1621 hectares, l'étude IRSTEA estimait l'étendue des herbiers denses à 293 ha en 2011 et 117 ha en 2014. Ces chiffres semblent sous-estimés en raison peut être d'une couverture partielle du lac par le bateau préleveur (dont la trajectoire 2014 est indiquée).

Bien que très gênante, la prolifération des algues invasives ne concerne donc qu'une partie du lac de Lacanau. Les secteurs envahis en permanence sont les zones d'eau calme envasées : anses de Carreyre, de Grande Escoure et de Longarisse, Marina de Talaris,



halte nautique de la ville, espaces entre les îles. Les herbiers y occupent généralement des zones dont la profondeur est comprise entre 1 et 4m.

Les herbiers sont rares sur les hauts fonds sableux du nord et de l'est du lac ; ils sont fréquents à proximité de la côte ouest. Les roselières et les secteurs ombragés sont peu envahis.

Le fait que certains secteurs soient envahis alors que d'autres, très comparables, ne le sont pas reste à expliquer mais fait craindre que l'extension des herbiers observée en 2018 se reproduise à l'avenir.

Parmi mes facteurs explicatifs plausibles, on peut citer les vagues qui se forment lors des tempêtes d'hivers, le plus souvent de secteur sud-ouest, qui remuent le sable des hauts fonds exposés, ce qui gêne l'enracinement des algues. Il y a aussi la gestion des niveaux : une baisse temporaire élimine les algues exondées alors qu'une stabilité prolongée favorise l'enracinement à proximité des berges. Enfin, la température, la pluviosité, les pratiques culturelles du bassin versant ont aussi leur importance.

Les eaux du lac sont relativement transparentes sur toute son étendue. Cette transparence peut varier en fonction de la saison et de la météo mais semble globalement meilleure que ce qui était constaté il y a une trentaine d'années, avant l'apparition des algues invasives. Ce phénomène est attribué à leur présence.

Les herbiers sont composés d'un mélange de lagarosiphon et d'égéria. Au fil des années la proportion d'égéria augmente. Cette espèce est devenue dominante sur la côte ouest.

Pour l'instant, les algues exotiques ne semblent pas avoir nui aux espèces végétales locales mais l'implantation d'algues que l'on observe actuellement dans certaines roselières est un motif d'inquiétude. Elles ne semblent pas non plus nuire aux poissons et fournissent aux plus petits des abris contre les prédateurs et les pêcheurs.

Les algues sont en sommeil lorsque l'eau est froide. Elles se développent rapidement en mai et juin lorsque l'eau se réchauffe. Leur croissance semble se ralentir à partir de juillet. Ce phénomène est peut-être dû au fait que, à partir de mai, le lac ne reçoit plus guère, en provenance du bassin versant, d'eaux de surface chargées en engrais. Peut-être aussi l'eau devient-elle trop chaude. Ces points restent à vérifier.

La qualité des eaux du bassin versant des lacs de Lacanau et de Carcans est actuellement relativement bonne ce qui contribue probablement à limiter la densité des herbiers. Il est très important que cette qualité soit conservée et si possible améliorée à l'avenir. C'est un des objectifs du SAGE et du projet de charte du parc naturel régional du Médoc.

La situation des étangs landais est moins bonne ; la densité des herbiers y est plus importante que dans les lacs médocains.

Les problèmes constatés en 2018

- Courant avril, la commune et le SIAEBVELG ont annoncé que la campagne de faucardage et de ramassage qui, depuis plusieurs années avait lieu au droit de Carreyre, Grande Escoure et Longarisse ne serait pas reconduite et que seul le port de Lacanau ville serait traité. Cette annonce a suscité de l'inquiétude, les motifs avancés : faible développement des algues constaté en avril, solidarité avec une « expérimentation » conduite dans les Landes, étant peu argumentés.
- Les riverains, les pêcheurs, les sportifs navigant sur le lac ou y nageant ont constaté, à partir de juin, une prolifération exceptionnelle des algues invasives, particulièrement dans l'anse de Carreyre, le long de la rive ouest, entre le port et l'Île aux boucs, à proximité des îles du sud du lac : les gênes à la navigation et aux activités nautiques étaient plus grandes que les années précédentes, les zones où la pratique de la pêche à la ligne est rendue impossible par les herbiers se sont beaucoup étendues, la densité et l'étendue des herbiers préexistants s'est accrue.



Riverains au travail

- A partir de début juillet de grandes quantités de débris d'algues se sont amoncelées sur la rive ouest du lac, notamment à la suite d'un épisode de vent d'est. Ces amas empêchaient la baignade et se sont mis à pourrir en dégageant une odeur nauséabonde. Faute d'action des services municipaux certains riverains sont intervenus pour sortir les algues de l'eau. Ils les ont étalées pour les faire sécher là où c'était possible, ou les ont entassées au bord des voies publiques pour que les services municipaux puissent les évacuer facilement.

Un tel phénomène n'a pas de précédent connu à Lacanau. Il semble que la circulation des bateaux à moteur, lorsqu'elle a repris en début de saison, ait provoqué un faucardage sauvage, superficiel mais sans ramassage, dans les secteurs qui avaient été faucardés les années précédentes, produisant des débris qui se sont ajoutés à ceux produits naturellement par la croissance des algues. Ces débris se sont échoués sur la berge la plus proche lorsque le vent a soufflé dans sa direction.

- La prolifération exceptionnelle a concerné tout le lac, pas seulement les zones anciennement faucardées. Elle n'est manifestement pas la conséquence de l'interruption du faucardage et n'a pas été expliquée à ce jour. Les circonstances météo avec un été 2017 très sec, des mois de décembre et janvier très humides ont probablement joué un rôle de même que la grande stabilité du niveau du lac permise par la rénovation de l'écluse de Batejin. Les résultats des analyses de l'eau qui ont été pratiquées en 2017 et 2018 ne sont pas encore publiés : il ne nous est pas possible, actuellement, de dire si une évolution de la pollution a joué un rôle.
- La pratique de certains sports nautiques, natation, paddle, planche à voile... a été contrariée de même que la fréquentation de certaines plages, notamment à Carreyre, secteur le plus touché. Toutefois, le port de Lacanau Ville, nettoyé en juin, a pu fonctionner normalement.
- Les conséquences économiques restent à évaluer mais pourraient être sérieuses : de nombreux vacanciers qui louaient un hébergement à proximité du lac ont manifesté leur mécontentement et pourraient ne pas revenir. L'impact sur les locations d'engins de plage et la vente de permis de pêche n'est pas encore connu. Si les problèmes persistaient c'est la valeur patrimoniale des maisons proches du lac qui serait mise en cause.
- Il est à noter que l'étang de Carcans n'a pas connu les mêmes problèmes, probablement en raison de la baisse exceptionnelle du niveau de l'eau qui s'est produite au cours de l'été 2017 et qui a éliminé les algues des zones de faible profondeur qui occupent la plus grande partie de ce lac.
- A contrario l'exemple des étangs du littoral landais dont certains sont complètement recouverts par les herbiers montre qu'une forte aggravation de la situation est possible.



La répartition des rôles entre les collectivités publiques et les politiques menées

La répartition des rôles est complexe au sein des pouvoirs publics :

- La commune de Lacanau est propriétaire du lac et de ses berges, qui ont été incorporés dans son domaine public en décembre 2015. Elle délivre les autorisations relatives à l'occupation du domaine, notamment celles relatives au stationnement des bateaux. Elle est responsable de la sécurité des personnes qui fréquentent son domaine public et doit entretenir celui-ci conformément à la vocation quelle lui donne. Le maire (ou les fonctionnaires habilités à cet effet) exerce un pouvoir de police générale qui leur permet d'intervenir, non seulement pour la sécurité publique et la conservation du domaine, mais aussi, comme la gendarmerie, pour faire respecter les règlements de portée générale relatifs à l'environnement.

- L'État dispose de pouvoirs étendus en matière d'environnement : il délimite les espaces protégés, arrête le règlement de navigation, et celui relatif à la gestion des niveaux, autorise les prélèvements et les travaux susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement, fixe par bassin

versant, en concertation avec elles, les objectifs à respecter par les collectivités compétentes en matière de gestion des eaux et des milieux aquatiques. Ces objectifs sont contenus dans un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) qui, pour les lacs médocains, a été approuvé le 15 mars 2013.

- Depuis 1964, les communes du bassin versant des lacs médocains ont délégué leurs compétences en matière de gestion des eaux de ce bassin à un syndicat intercommunal, le SIAEBVELG (syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant des étangs et des lacs girondins) dont la mission est de « *mener à bien les études et travaux nécessaires et prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la gestion qualitative et quantitative des eaux superficielles et des nappes et milieux naturels associés ainsi que la conservation et la valorisation de ce patrimoine collectif* ».

Le SIAEBVELG n'est pas propriétaire des lacs ni de la plupart des ruisseaux et crastes. Il est financé par les cotisations de ses membres et dirigé par leurs élus. Depuis 2018, les compétences gestion des eaux et des milieux aquatiques, et prévention des inondations (GEMAPI), sont transférées aux communautés de communes qui sont habilités à lever une taxe additionnelle à la taxe foncière pour financer les travaux correspondants. Pour Lacanau, il s'agit de la communauté de communes Médoc Atlantique. Cela ne modifie pas les missions du SIAEBVELG mais complique quelque peu sa gouvernance.

En pratique, le SIAEBVELG pilote la mise du jour du SAGE, réalise les études et les suivis des milieux aquatiques, exploite et entretient les écluses qui permettent de réguler le niveau des lacs, fait réaliser les travaux nécessaires au maintien des écoulements et aux actions prévues par le SAGE. Doté d'un personnel de grande qualité mais peu nombreux, et d'un budget contraint, il se limite aux travaux d'intérêt commun et n'empiète pas sur les responsabilités des propriétaires des milieux aquatiques. Depuis une vingtaine d'année, la modernisation des écluses et la remise en état du canal des étangs a constitué son chantier prioritaire.

Le SAGE de 2015 cite les algues invasives comme un problème important pour le bassin versant des lacs de Carcans et de Lacanau et identifie la qualité des eaux qui pénètre dans les lacs comme un facteur décisif de leur développement, particulièrement sa teneur en phosphore et, dans une moindre mesure en nitrates. Il prescrit la réalisation d'études de suivi de leur extension et l'élaboration d'un plan d'action à l'échelle du bassin versant, avec comme premières actions une gestion de la végétation favorisant l'ombrage des crastes, fossés et canaux (les algues invasives ne poussent qu'au soleil) et une gestion des niveaux des lacs orientée vers la maîtrise de la prolifération des algues.

Comme indiqué plus haut, les résultats des analyses pratiquées ces dernières années ont été jugés satisfaisants en matière de concentration en nutriments pour les algues et, à notre connaissance, il n'a pas été entrepris d'action nouvelle pour en réduire la quantité. Les études réalisées sont restées insuffisantes pour comprendre la dynamique du développement des algues spécifique au lac de Lacanau et même pour en cartographier l'évolution. Le plan d'action prescrit n'a pas été publié. La gestion de l'écluse de Batejin a été conduite dans l'intérêt de la prévention des inondations l'hiver, du maintien du niveau souhaitable pour les activités nautiques au printemps et en été, sans être modulée en fonction du développement des plantes invasives. Le niveau du lac de Lacanau a ainsi été particulièrement stable en 2017 et 2018.

En pratique, on peut constater que la maîtrise du développement des algues invasives a été traitée comme un enjeu d'entretien des espaces de loisir et laissé à la charge de la commune, comme, par exemple, l'entretien des baignades surveillées et des plages. Il n'a constitué une priorité pour personne.

Les actions possibles

Les riverains et les utilisateurs occasionnels du lac sont en droit d'attendre une meilleure prise en compte du problème des plantes invasives par les pouvoirs publics. Il appartient à ceux-ci de mettre en place les actions utiles, en concertation avec les riverains et les usagers. Les possibilités qui s'offrent à eux sont de deux ordres :

1 - Mieux connaître le phénomène pour pouvoir agir dans la durée

La connaissance de la dynamique du développement des algues invasives est manifestement insuffisante pour permettre aux pouvoirs publics d'arrêter un plan d'action durablement efficace.

Il est notamment nécessaire de quantifier les matières nutritives qui parviennent aux algues lorsque la température de l'eau permet leur développement, d'identifier leur provenance et, dans la mesure du possible d'agir pour réduire les quantités.

Il serait très utile également de suivre sur une carte l'extension des herbiers et de repérer les zones en cours de colonisation où un arrachage peut encore être possible.

Il convient enfin de mobiliser un maximum de compétences et de retours d'expériences sur d'autres sites pour rechercher les modes d'intervention possibles.

2 - Utiliser les méthodes connues pour faire face à l'urgence

La gravité de la situation ne permet pas d'attendre que des études approfondies aient permis d'optimiser un plan d'action. Il est notamment possible de reprendre le faucardage malencontreusement suspendu et de gérer l'écluse de Batejin de façon empêcher les algues de s'installer en eau peu profonde :

- Le faucardage, avec ramassage, d'une cinquantaine d'hectares avant la prochaine saison touristique constitue un programme minimum pour que les activités nautiques puissent fonctionner normalement en 2019 et que les plages ne soient plus envahies par des amoncellements de débris. Il est nécessaire de traiter le port, les abords des zones habitées et des campings de la rive ouest, de ménager des chenaux pour que les bateaux à moteur et le ski nautique puissent traverser les herbiers sans se livrer à du faucardage sauvage. Pour que le faucardage soit efficace, les bateaux au mouillage devront être déplacés et, autant que possible, les corps morts retirés. Les riverains et leurs associations sont prêts à coopérer à ces actions. L'extension aux espaces privés de la marina de Talaris et d'Azureva pourrait être proposée, moyennant participation aux frais, aux propriétaires concernés.
- Un tel programme ne porterait que sur 20 à 25 % des herbiers et n'aurait pas d'effet sur l'envasement progressif du lac. Il semble souhaitable d'évaluer aussi la faisabilité d'un traitement plus complet permettant de retirer du lac la matière organique générée par les nutriments provenant du bassin versant avec, vraisemblablement, un effet favorable sur la qualité des eaux parvenant au bassin d'Arcachon. Son coût serait supérieur mais elle pourrait bénéficier de la solidarité de collectivités de niveau supérieur.
- La gestion des niveaux, prévue par le SAGE, permettrait de retrouver, en les maîtrisant, les conditions environnementales qui prévalaient avant la restauration des écluses et d'empêcher l'installation des algues en eau peu profonde. Concrètement, il s'agirait d'ouvrir l'écluse de Batejin à la fin de la saison touristique (fin septembre), avant l'arrivée des pluies d'automne, pour ramener pendant quelques jours la cote du lac au plus bas niveau compatible avec les exigences environnementales. La totalité des pluies de l'automne et de l'hiver resterait disponible pour retrouver le niveau souhaitable avant l'été suivant. Une telle action aurait l'avantage d'un coût très faible.

En conclusion, nous attendons que les pouvoirs publics arrêtent, en concertation avec les riverains et les usagers du lac un plan d'action durable et efficace, avec une répartition claire des coûts et des tâches entre les collectivités publiques concernées.

Présenté par le président de l'ARLL, Christian Pitié